

**ASSEMBLEE GENERALE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2017**  
**A CHAVANNES-DES-BOIS**

**RAPPORT D'ACTIVITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**POUR L'EXERCICE 2016**

\*\*\*\*\*

Constituée le 17 mars 1994, SADEC SA, Société Anonyme pour le traitement des Déchets de la Côte, a pour but la collecte, le transport, le tri, la valorisation, le recyclage, le traitement ou l'incinération des déchets urbains, des boues d'épuration et de tous autres résidus.

SADEC remplit les tâches communales qui lui sont déléguées par les communes en application de la loi vaudoise du 5 septembre 2006 sur la gestion des déchets, pour le périmètre de gestion «La Côte».

Elle fournit aux communes du périmètre la documentation et les informations nécessaires en matière de gestion, de collecte, de transport et de traitement des déchets.

SADEC couvre un périmètre regroupant 60 communes de la Côte et du Pied du Jura (voir annexe n°1).



## SOMMAIRE :

1. Conseil d'administration	page 3
2. Organisation de SADEC SA	page 4
3. Représentation au sein de TRIDEL SA	page 4
4. Principaux dossiers 2015	page 5
④ Révision de l'Ordonnance sur le traitement des déchets	
④ Révision du Plan cantonal de gestion des déchets	
④ Révision des statuts de SADEC SA	
④ Concept harmonisé de la taxe au sac	
④ Container à cadavres d'animaux de compagnie	
④ Station de transfert route-rail	
④ Futurs bureaux de SADEC SA	
④ Modification des zones d'apport des déchets incinérables	
④ Elimination des boues d'épuration	
④ Animations dans les écoles	
5. Communication	page 12
④ Campagne de communication Responsables.ch	
④ Formation pour les nouveaux Municipaux	
6. Conclusions	page 13
Annexe 1 : plan du périmètre de gestion des déchets « La Côte »	page 15
Annexe 2 : plan des zones d'apport des DSM	page 16
Annexe 3 : plan des zones d'apport des déchets SENS	page 17
Annexe 4 : plan des zones d'apport des déchets SWICO	page 18
Annexe 5a : plan d'accès au container pour cadavres d'animaux de compagnie	page 19
Annexe 5b : liste des communes autorisées à utiliser le container pour cadavres d'animaux de compagnie	page 20

## 1. Conseil d'administration

La modification des statuts adoptés par l'Assemblée générale dans sa séance du 26 mai 2016 a eu une incidence sur le nombre et la provenance des administrateurs de notre société. En outre, le changement de législature intervenu dans les communes le 1<sup>er</sup> juillet 2016 a également eu des répercussions sur la composition du Conseil d'administration. Ainsi :

### ***Du 1<sup>er</sup> janvier au 29 septembre 2016 :***

Le Conseil d'administration était composé de douze membres. Ses membres étaient nommés pour une durée correspondant à la durée d'une législature communale. Faisaient partie de droit du Conseil d'administration :

- deux administrateurs pour la Commune de Nyon ;
- un administrateur pour la Commune de Gland ;
- un administrateur pour la Commune de Rolle ;
- un administrateur pour la Commune d'Aubonne.

Ces cinq administrateurs étaient proposés par les Municipalités des communes concernées. Les sept autres administrateurs étaient élus par les Assemblées des Syndics des districts concernés. Ils ne devaient cependant pas faire partie des autorités communales de Nyon, Gland, Rolle ou Aubonne. Du 1<sup>er</sup> janvier au 29 septembre 2016, la composition du Conseil d'administration était la suivante :

Président	M. Olivier Fargeon, Municipal, Gland
Vice-Président	M. Olivier Mayor, Municipal, Nyon
Administrateurs	Mme Monique Bersier, Syndique, Vinzel
	M. Patrick Barras, Municipal, Chésereux
	M. Antonio Bilardo, Syndic, Trélex
	M. Stephan Comminot, Syndic, Chavannes-des-Bois
	M. Christian Croisier, Municipal, Ballens
	M. Jean-Christophe de Mestral, Municipal, Aubonne
	M. Michel Dubois, Syndic, Saint-Oyens
	M. Cédric Echenard, Municipal, Rolle
	Mme Caroline Monnard, Municipale, Mont-sur-Rolle
	M. Claude Uldry, Municipal, Nyon

### ***Du 30 septembre au 31 décembre 2016 :***

Le Conseil d'administration est désormais composé de neuf membres. Ses membres sont nommés pour une durée correspondant à la durée d'une législature communale. Font partie de droit du Conseil d'administration :

- un administrateur pour la Commune de Nyon ;
- un administrateur pour la Commune de Gland.

Ces deux administrateurs sont proposés par les Municipalités des communes concernées. Les sept autres administrateurs sont élus par les Assemblées des Syndics des districts concernés. Ils ne doivent cependant pas faire partie des autorités communales de Nyon ni de Gland. Du 30 septembre au 31 décembre 2016, la composition du Conseil d'administration était la suivante :

Président	M. Cédric Echenard, Municipal, Rolle
Vice-Présidents	M. Michel Dubois, Syndic, Saint-Oyens
	M. Michael Rohrer, Municipal, Gland
Administrateurs	M. Patrick Barras, Municipal, Chésérèx
	Mme Monique Bersier, Syndique, Vinzel
	M. Stephan Comminot, Syndic, Chavannes-des-Bois
	Mme Roxane Faraut Linares, Municipale, Nyon
	M. Pascal Lincio, Municipal, Aubonne
	Mme Caroline Monnard, Municipale, Mont-sur-Rolle

Le Conseil d'administration s'est réuni à 7 reprises en séance ordinaire pour traiter des dossiers stratégiques de la société. Deux Assemblées générales ont été convoquées pour présenter et faire valider les projets conduits par SADEC SA :

- le 26 mai 2016 à Borex pour l'approbation des comptes 2015 ;
- le 29 septembre 2016 à Gland pour la présentation du budget 2017.



## 2. Organisation de SADEC SA

En 2016, la structure administrative de SADEC se présentait comme suit :

- M. D. Christen, directeur (100%) ;
- Mme A. Kuiper, secrétaire (50%) ;
- Mme N. Widmer, comptable (env. 25% - mandat de prestations).

Dès le 1<sup>er</sup> novembre 2016, Madame Isabelle Reber a été engagée par SADEC en qualité de secrétaire à 80%. Elle a succédé à Madame Annemarie Kuiper qui a fait valoir ses droits à la retraite et a quitté notre société en fin d'année. Cette augmentation du taux d'activité était devenue indispensable pour répondre aux tâches grandissantes et toujours plus complexes assumées par notre société.

Nous tenons encore à remercier sincèrement Mme Kuiper pour son engagement et sa disponibilité tout au long de ses sept années d'activité auprès de SADEC et lui souhaitons une longue et heureuse retraite.

## 3. Représentation au sein de TRIDEL SA

Depuis le 21 mars 2013, SADEC est actionnaire de l'usine de valorisation thermique des déchets (UVTD) TRIDEL SA dont l'actionnariat se répartit de la façon suivante :



Fig. 1 – Périmètres actionnaires de TRIDEL SA

<b>GEDREL SA</b>	<b>4'016 actions</b> (36.51 %)
<b>VALORSA SA</b>	<b>3'963 actions</b> (36.03 %)
<b>STRID SA</b>	<b>1'540 actions</b> (14.00%)
<b>SADEC SA</b>	<b>1'481 actions</b> (13.46%)

Cela représente un capital-actions de CHF 11'000'000.-, divisé en 11'000 actions de CHF 1'000.-

Pour mémoire, les représentants de SADEC SA au sein de TRIDEL SA étaient en 2016 :

- Conseil d'administration : MM. Olivier FARGEON et Antonio BILARDO ;
- Comité d'exploitation : M. Didier CHRISTEN.

Il convient ici de relever que Monsieur Antonio Bilardo a démissionné de son poste d'administrateur de TRIDEL SA avec effet au 31 décembre 2016 alors que son mandat courrait jusqu'au 30 juin 2017. Qu'il soit remercié de ce geste élégant qui a donné l'occasion à notre nouveau Président, Monsieur Cédric Echenard, d'intégrer le Conseil d'administration dès le 1er janvier 2017, permettant ainsi une transition en douceur étant donné que notre second représentant, Monsieur Olivier Fargeon, quittera également son poste le 30 juin 2017.

Courant 2016, TRIDEL a réalisé une nouvelle vidéo de présentation du fonctionnement de l'usine d'incinération ainsi que de la logistique route-rail mise en place pour y acheminer les déchets incinérables par voie ferroviaire. Vous avez la possibilité de visionner cette vidéo sous le lien suivant : <http://www.tridel.ch/exploitation/fonctionnement/film.html#>

## 4. Principaux dossiers 2016

### ④ Révision de l'Ordonnance sur le traitement des déchets

La révision totale de l'Ordonnance sur le traitement des déchets met l'accent sur la limitation, la réduction et le recyclage ciblé des déchets. Afin de bien représenter cet élargissement, l'acte s'intitule désormais « Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets » (OLED). Le Conseil fédéral a approuvé l'Ordonnance révisée et a décidé de la mettre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les principaux points de cette nouvelle Ordonnance sont:

- une nouvelle définition de la notion de déchets urbains (art. 3, 13 et 49), valable à partir du 1.1.2019. Cette définition implique que les déchets incinérables provenant d'entreprises comptant plus de 250 postes à plein temps ne sont plus soumis au monopole. La motion Fluri est ainsi mise en œuvre ;
- une nouvelle réglementation des responsabilités pour les déchets spéciaux non liés au type d'exploitation provenant d'entreprises comptant moins de 10 postes à plein temps – la compétence revient aux cantons (art. 13) ;
- l'obligation de récupérer le phosphore dans les eaux usées communales, respectivement les boues d'épuration des stations communales (art. 15 et 51), valable à partir du 1.1.2026 ;
- déchets de chantier: un concept de gestion pour des projets comportant plus de 200 m<sup>3</sup> de déchets de chantier devra faire partie intégrante des demandes de permis de construire (art. 16) ;
- de nouvelles prescriptions relatives au traitement de l'asphalte de recyclage (art. 20 et 52), avec certains délais transitoires jusqu'au 31.12.2025 ;
- diverses nouvelles prescriptions pour les propriétaires d'installations de traitement des déchets (art. 26 s.).

Au cours des prochaines années, la gestion des déchets va ainsi évoluer vers une gestion des ressources. L'objectif principal consiste désormais à boucler les cycles des matières, à en éliminer les polluants, à utiliser davantage de matières recyclées, à réduire les besoins en matières premières et la production de déchets. Il s'agit d'empêcher que les générations futures ne soient un jour privées de matières premières naturelles à cause du mode de vie de la génération actuelle.

### 🕒 Révision du Plan cantonal de gestion des déchets (PGD)

Les autorités cantonales en charge de ce dossier ont souhaité attendre l'entrée en vigueur de la nouvelle Ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED) avant de finaliser la révision du PGD. Ceci étant le cas depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 (voir ci-dessus), le Conseil d'Etat a adopté la révision du Plan cantonal de gestion des déchets (PGD) le 2 novembre 2016.

Ce document définit la planification cantonale et fixe notamment :

- les mesures visant à limiter et valoriser les déchets ;
- les modes d'élimination actuels et les améliorations à apporter ;
- les besoins en installations pour l'élimination des déchets urbains et d'autres déchets dont l'élimination est confiée aux cantons ;
- les besoins en volumes de stockage définitif et les sites des décharges.
- les zones d'apport de certaines installations.

Nous relevons avec plaisir que les différentes remarques émises par notre périmètre lors de la mise en consultation de cette révision ont été prises en compte par le Canton et intégrées dans le document final qui a été adopté.

### 🕒 Révision des statuts de SADEC SA

Profitant de la fin de législature qui pointait à l'horizon, le Conseil d'administration a souhaité réviser les statuts de la société. En effet, ceux-ci avaient plus de 20 ans et n'étaient plus adaptés au découpage territorial actuel des districts (disparition des districts de Rolle et d'Aubonne en 2008), ce qui était

susceptible de poser des problèmes au moment où le renouvellement de la composition du Conseil d'administration allait se préparer. Les principaux points de cette révision étaient les suivants :

- suppression des références aux anciens districts de Rolle et d'Aubonne ;
- limitation de l'acquisition des actions de la société aux communes exclusivement ;
- introduction du scrutin secret pour les nominations ;
- diminution du nombre d'administrateurs de 12 à 9 personnes ;
- nouvelle répartition des sièges entre les districts de Nyon et de Morges.

Cette révision des statuts a été soumise à l'Assemblée générale lors de sa séance du 26 mai 2016 à Borex. Ils ont été adoptés à l'unanimité, ce qui permettra au Conseil d'administration de disposer pour les années à venir d'un outil de travail clair, efficace et au goût du jour.

### ④ Concept harmonisé de la taxe au sac

L'année 2016 a vu trois nouvelles communes intégrer le concept harmonisé de la taxe au sac. Il s'agit de Bursins, Luins et Vinzel qui avaient déjà leur propre sac taxé depuis de très nombreuses années. Ce sont donc désormais 52 communes qui ont adopté ce système sur les 60 qui composent notre périmètre. La situation en matière de taxation des déchets est la suivante :

- 52 communes dans le « concept harmonisé » ;
- 2 communes avec leur propre taxe au sac ;
- 5 communes avec la taxe au poids ;
- 1 commune avec une taxe à l'ouverture.



Un total de 13'223 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en sacs taxés au cours de l'exercice 2016. Par rapport à l'année 2015 (13'056 tonnes), la hausse du tonnage est de 1,28% pour l'ensemble des communes concernées du périmètre, ce qui correspond approximativement à la hausse de la population enregistrée durant la même période. Il est donc réjouissant de constater que les citoyens et les communes poursuivent l'effort de tri constaté depuis la mise en place de la taxe au sac.

Pour mémoire, une cellule financière a été mise en place par les périmètres concernés pour procéder au versement de la rétrocession des montants prélevés sur les sacs au titre de la taxe. Cette cellule financière est composée des directeurs des périmètres et se réunit 5 fois par année pour procéder à cette répartition (4 versements trimestriels + le décompte final). Il s'agit en effet de compiler les tonnages reçus des transporteurs et des usines d'incinération, de les contrôler et de les faire valider par la cellule financière avant de les communiquer à Tridel pour que l'argent puisse être versé aux périmètres, Tridel gérant le « pot commun » dans lequel l'argent de la rétrocession est collecté. Charge ensuite aux périmètres de reverser cet argent aux communes, là également sur la base des tonnages respectifs de sacs taxés collectés.

Pour l'année 2016, c'est un montant de CHF 369.00 HT par tonne collectée qui a pu être versé, montant duquel une participation de CHF 1,78 HT par tonne a été prélevée par le périmètre pour couvrir les frais liés à la bonne marche du concept harmonisé. Cela signifie que seules les communes ayant adhéré au concept harmonisé de la taxe au sac en assumant les frais de fonctionnement. En effet, il ne serait pas équitable de faire fonctionner à l'aide du « ménage courant » un système auquel 8 communes du périmètre ont choisi de ne pas adhérer.

Pour l'année 2017, il a été décidé de baisser le montant de l'acompte trimestriel versé aux communes à CHF 340.- HT par tonne. En effet, les conséquences de l'entrée d'un nouveau périmètre (STRID - Nord vaudois) dans le concept harmonisé n'étant pas toutes connues, la prudence est de mise.

Au vu de l'importance des flux financiers en jeu, un organe de contrôle a été nommé par les périmètres. Il est constitué de deux représentants par périmètre et d'un représentant de l'organe de révision de TRIDEL. Cet organe de contrôle a pour tâche de contrôler l'intégralité du système, en particulier les flux financiers, les activités de la cellule financière et les activités des périmètres en relation avec le concept harmonisé. Les représentants de SADEC au sein de cet organe de contrôle sont :

- Monsieur Michel BURNAND, Syndic de Vich ;
- Monsieur Agrippino CARDELLO, Municipal à Perroy.

Cet organe établit un rapport annuel qui fait l'objet d'une distribution aux actionnaires de chaque périmètre.

Il faut encore signaler que la commune de Coinsins a choisi d'entrer dans le concept harmonisé dès le 01.01.2017.

#### ➤ Surveillance

Après les très bons résultats des contrôles effectués en 2014 dans l'entier des communes concernées, aucun contrôle spécifique n'avait été mené par SADEC au cours de l'année 2015 pour vérifier le respect du taux maximal de 5% de déchets non-conformes admis. Par contre, la surveillance a repris en 2016 puisque ce sont 12 communes qui ont été choisies aléatoirement pour ces contrôles.

Cette tâche a été confiée à un mandataire externe dont les collaborateurs ont suivi la collecte communale des ordures ménagères. Les sacs non-conformes ont été sortis de la collecte, laissés sur place et leur poids a été évalué. Le taux de non-conformité a ainsi pu être mesuré.

A nouveau, les résultats obtenus sont réjouissants puisque toutes les communes

contrôlées respectent le taux maximal de 5%. Le taux le plus élevé constaté atteint 2,4% alors que 4 communes atteignent le taux de 0,0%. Le taux moyen s'élève à 0,72%.

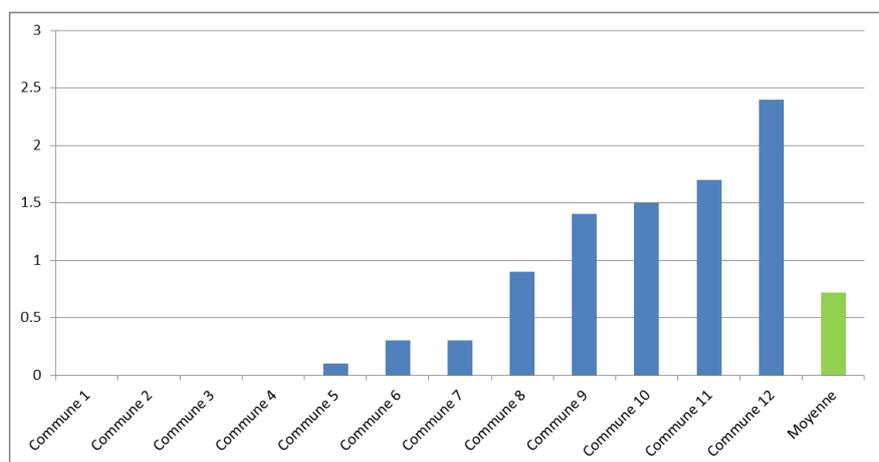


Fig. 2 – Taux de non-conformité par commune

Précisons pour terminer que chaque commune ayant fait l'objet d'un contrôle a reçu de façon individuelle les résultats détaillés des constats effectués sur son territoire.

### ③ Conteneur à cadavres d'animaux de compagnie

En date du 18 juillet 2016, le nouveau container frigorifique destiné à la collecte des cadavres d'animaux de compagnie a été mis en service sur notre nouveau site de Gland (voir plan en annexe n°5a).

A la même date, l'ancienne installation qui se trouvait à Nyon, à proximité de nos bureaux, a été mise hors service et démantelée. En effet, elle ne répondait plus aux nouvelles normes sanitaires et d'hygiène et son remplacement s'imposait.

Rappelons que cette installation est destinée à la collecte des cadavres d'animaux de compagnie des 38 communes qui la financent (voir liste en annexe n°5b). Elle peut également recevoir les cadavres d'animaux retrouvés morts en bord de route par les services de voirie communaux, ainsi que par les forces de l'ordre.

Les cabinets vétérinaires, pour autant qu'ils soient au bénéfice d'une autorisation délivrée par nos soins, peuvent également utiliser ce container, ceci sous certaines conditions.

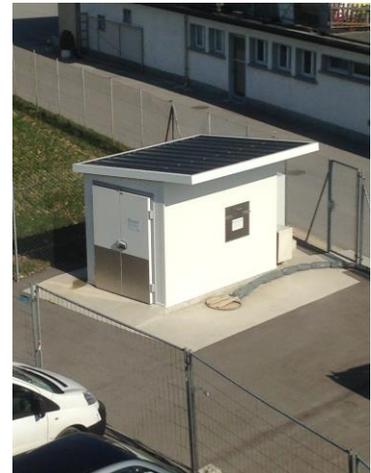


Fig. 3 – Le nouveau container

### ③ Station de transfert route-rail



Fig. 4 – La voie de raccordement ferroviaire

Notre nouvelle station de transfert route-rail de Gland est opérationnelle depuis le mois d'avril 2016. Les travaux se sont déroulés conformément au planning prévisionnel et l'enveloppe budgétaire prévue a été tenue.

Pour mémoire, cette installation est destinée à l'acheminement par voie ferroviaire (voir fig. n°4) des ordures ménagères de tout notre périmètre vers l'usine d'incinération de TRIDEL.

Comme annoncé, une partie de la parcelle dont SADEC SA est propriétaire est louée à l'entreprise SOTRIDE SA. Cette dernière a érigé un compacteur (voir fig. n°5) sur la surface de 400 m<sup>2</sup> mise à disposition par le biais d'un droit de superficie.

De cette manière, les communes dont les transporteurs ne sont pas équipés de véhicules compatibles avec le transbordement direct sur le rail peuvent également passer par ce site pour acheminer leurs déchets vers l'usine d'incinération de TRIDEL à Lausanne. La mise en service du compacteur s'est faite de façon progressive à partir de mi-juillet 2016 et nous pouvons relever avec satisfaction que tout se passe bien.

Sur une année, ce ne sont pas moins de 15'000 tonnes d'ordures ménagères qui passeront désormais par ce site et seront transportées en train jusqu'à TRIDEL, diminuant ainsi de façon conséquente le trafic sur nos routes et par conséquent l'impact environnemental qui y est lié.



Fig. 5 – Le compacteur

### ③ Futurs bureaux de SADEC SA

Profitant des synergies offertes par ce nouveau site couplées à un bail de location dont l'échéance approchait à grand pas, nous avons déposé à l'enquête publique du 16 juillet au 14 août 2016 la construction d'un nouveau bâtiment administratif destiné à accueillir nos futurs bureaux. L'enquête publique n'a pas suscité d'opposition et le permis de construire nous a été délivré le 7 octobre 2016.



Fig. 6 – Le projet de nouveaux locaux

Les travaux de construction ont démarré le 12 octobre 2016 et le déménagement dans nos nouveaux locaux est prévu pour le mois de juillet 2017. Un soin tout particulier est porté sur les aspects énergétiques et environnementaux de cette construction.

Ainsi, dès cette date, l'entier des activités de notre société seront regroupées sur un seul et même site, nous permettant de continuer à assurer dans les meilleures conditions possibles les tâches qui nous sont confiées.

### ③ Modification des zones d'apport des déchets incinérables

La mise en service successive de la nouvelle station de transfert route-rail et du compacteur a eu des incidences directes sur les zones d'apport des déchets incinérables de notre périmètre. En effet, à partir du 15 août 2016, l'entier des ordures ménagères en provenance des collectes communales est acheminé sur l'usine d'incinération de TRIDEL à Lausanne, ceci au détriment de l'usine des Cheneviers à Aire-la-Ville qui accueillait jusqu'alors un peu plus d'un tiers de ces déchets.

Cette réorganisation des zones d'apport a également concerné les déchets encombrants qui sont désormais également intégralement acheminés sur TRIDEL, leur transport continuant, pour le moment, à se faire par la route.

Outre les avantages écologiques incontestables de cette réorganisation, celle-ci aura également largement bénéficié aux communes pour ses avantages économiques. Après une première baisse du tarif d'élimination des ordures ménagères intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la « fameuse » taxe FCGD (fonds cantonal genevois de gestion des déchets) qui grevait d'un montant de CHF 11.- chaque tonne de déchets incinérables (ordures ménagères et déchets encombrants) que nous refacturons aux communes a pu être abandonnée en août 2016. De plus, le tarif d'élimination des déchets encombrants a simultanément été adapté d'une façon considérable puisqu'il est passé de CHF 232.- HT/tonne à CHF 189.- HT/tonne, soit une économie de CHF 43.- HT/tonne !

### ③ Elimination des boues d'épuration

La baisse des apports enregistrée par notre périmètre en 2016 sur l'incinérateur de SAIDEF à Posieux (FR) (voir fig. n°7) s'explique d'une part par de plus grandes disponibilités offertes cette année par l'incinérateur de Vidy à Lausanne et d'autre part par la précieuse collaboration instaurée avec le périmètre voisin VALORSA pour coordonner la gestion des boues d'épuration.

En effet, dans le cadre de cette collaboration, nous essayons de rationaliser au maximum les transports de boues. Du coup, les stations d'épuration de notre périmètre étant nettement plus proches de Lausanne que de Posieux, leurs boues y sont dirigées de façon prioritaire.

En outre et pour mémoire, de par le système de péréquation mis en place en 2015, la refacturation par nos soins des frais d'élimination des boues est différente selon que les boues partent sur Lausanne (Vidy ou TRIDEL) ou sur Posieux ou Colombier, ce qui permet de compenser les surcoûts de transports assumés par les STEP allant sur un exutoire lointain. Ainsi,

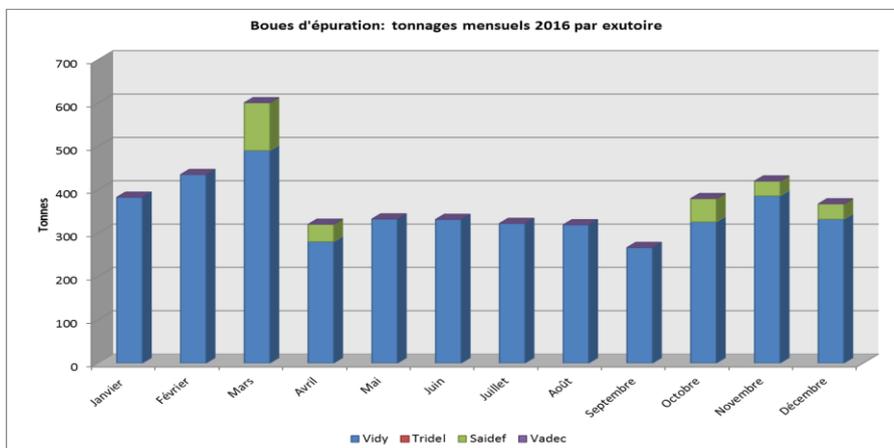


Fig. 7 – Quantité de boues d'épuration éliminées en 2016 selon l'exutoire et par mois. Les STEP devant livrer leurs boues à un exutoire lointain ne se trouvent pas pénalisées par rapport à celles qui livrent les leurs aux incinérateurs proches.

Sur le plus long terme, nos deux entités poursuivent leurs réflexions avec les repreneurs potentiels de ces boues d'épuration afin de trouver des solutions permettant de garantir leur élimination dans la durée et à des coûts qui restent acceptables. Ceci d'autant plus que l'incinérateur de Vidy est voué à une démolition et à une reconstruction d'ici 2 à 3 ans, risquant de mettre en péril le fragile équilibre actuel.

La quantité totale de boues d'épuration éliminées en 2016 est de 4'480 tonnes.

### 🕒 Animations dans les écoles

Au cours de l'année 2016, 174 animations ont été données par des animateurs spécialisés dans les écoles de notre périmètre. Ces animations sont organisées par la Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets (COSEDEC), sur la base du budget mis à disposition annuellement par SADEC.

Afin de sensibiliser les enfants à la préservation des ressources naturelles et aux problèmes posés par les déchets, COSEDEC propose aux écoles différentes animations en fonction du degré d'enseignement.

Dans le cadre de ces interventions, élèves et enseignants :

- réalisent que chaque individu génère des déchets dans ses activités quotidiennes ;
- prennent conscience des problèmes posés par les déchets dans notre société ;
- s'interrogent sur les moyens de limiter la production de déchets et de préserver les ressources naturelles.

Des informations complémentaires sur les différentes animations proposées aux élèves, en fonction du degré d'enseignement, peuvent être obtenues sous le lien internet suivant : <http://www.cosedec.ch/>

Comme cela avait été annoncé lors de la présentation du budget 2017, la volonté du Conseil d'administration est d'arriver à proposer 200 animations par année dans notre périmètre. En effet, jusqu'à présent, le budget à disposition ne permettait pas de répondre à toutes les demandes des établissements scolaires, raison pour laquelle le Conseil d'administration a choisi d'augmenter progressivement ce poste du budget pour le porter à CHF 80'000.- par année.

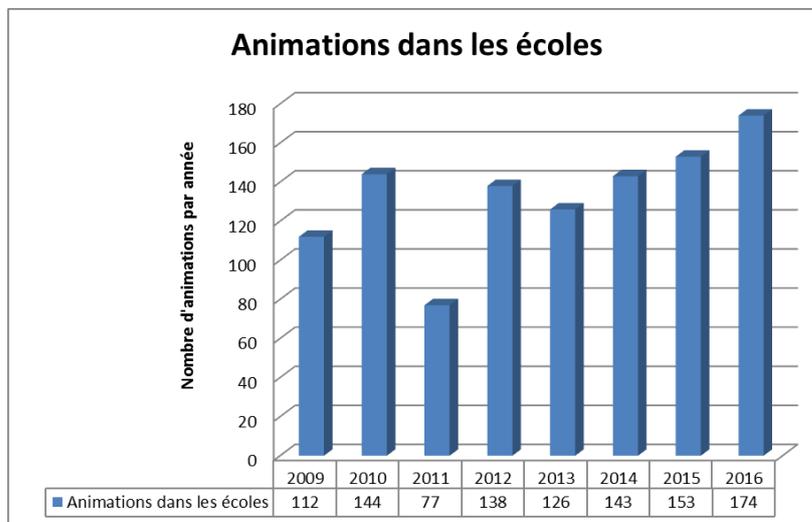


Fig. 8 – Nombre d'animations par année civile

## 5. Communication

### 📍 Campagne de communication Responsables.ch

La campagne « agissons ensemble pour moins de déchets » a été créée par les périmètres de gestion des déchets et le Canton de Vaud en 2012. Articulée sur le principe des 5R (Recyclez/Renoncez/Réparez/Réutilisez/Réfléchissez), elle a duré 4 ans pour se terminer à fin 2015.



Fig. 9 – Visuels de la campagne Responsables.ch

A l'unanimité, les périmètres et le Canton ont décidé de continuer l'action de communication sur la période 2016-2018 avec pour objectifs :

- de poursuivre la sensibilisation sur le thème des 5R avec pour principal message « agissons ensemble pour moins de déchets » ;
- d'axer la communication sur le digital et développer une communauté autour de Responsables.ch ;
- d'interpeller les gens grâce à un ton décalé pour faire passer le message de Responsables.ch.

Plusieurs vidéos utilisant un ton décalé, caustique et même parfois dérangeant ont ainsi été réalisées et mises en ligne sur les réseaux sociaux à partir du mois de juin 2016. Elles mettent en scène un personnage atypique, Jean-François Bollomet, qui par son attitude provocante, arrogante et irresponsable incite le spectateur à se poser des questions sur ses habitudes quotidiennes en matière de consommation et de tri des déchets.

Le bilan de la première année de cette campagne 2016-2018 est réjouissant puisqu'elle a amené de très nombreuses personnes à suivre la page Facebook de Responsables.ch et le site internet du même nom. Les 7 vidéos mises en ligne ont été vues par 30'000 personnes en moyenne et ont suscité passablement de discussions et de débats.

### ③ Formation pour les nouveaux Municipaux

En collaboration avec les périmètres vaudois de gestion des déchets, COSEDEC a organisé au mois de septembre 2016 plusieurs journées de formation des Municipaux en charge du dicastère des déchets intitulées : *la gestion des déchets communaux : mon rôle, mes responsabilités, ma marge de manœuvre*. Cette formation qui s'est déroulée sur une journée a abordé notamment les aspects liés à la législation, à l'organisation de la gestion des déchets dans le Canton de Vaud, aux filières, etc.

Les Municipaux nouvellement entrés en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2016, ainsi que les Municipaux déjà en place, ont ainsi eu l'occasion de découvrir ou de redécouvrir les spécificités d'un domaine parfois méconnu grâce à de nombreux exposés et aux échanges qui ont eu lieu au cours de cette journée.

Notons encore à ce propos qu'une journée de formation a eu lieu le 22 septembre 2016 dans notre périmètre, à Gland.

## 6. Conclusions

Si les années électorales sont parfois considérées comme des années de transition, la fin d'une législature n'incitant pas souvent au lancement de nouveaux projets et le début d'une nouvelle nécessitant souvent une période d'adaptation, il n'en a rien été pour SADEC SA en 2016.

Les projets ont été nombreux et passionnants tout au long de l'année. Citons tout d'abord l'établissement de nouveaux statuts qui vont permettre à notre société de maintenir le cap et de continuer à fonctionner dans de bonnes conditions pour les années à venir. Pensons ensuite aux deux projets emblématiques de notre société que sont la mise en service de la nouvelle station de transfert route-rail de Gland et le démarrage du chantier de construction de nos futurs locaux administratifs. Le regroupement de ces installations et de notre container frigorifique sur un seul et même site nous permettra assurément de gagner encore en efficacité et en performance.

Corolaire de ce qui précède, la modification des zones d'apport des déchets incinérables. Souhaitée depuis plusieurs années par le Conseil d'administration, elle a pu être mise en œuvre cette année grâce à la réalisation des installations précitées, ceci au bénéfice immédiat de l'entier des communes de notre périmètre.

Nous ne sommes pas non plus restés inactifs sur le plan de la communication puisque les actions de sensibilisation se poursuivent. Dans le même esprit, les animations dans les écoles continuent leur progression et l'année 2017 permettra d'atteindre les 200 animations promises, ce qui permettra ainsi de répondre à la demande d'un jeune public auquel il convient de veiller particulièrement.

Comme vous pouvez le constater, les défis qui nous attendent sont encore nombreux et c'est avec une énergie renouvelée que le Conseil d'administration entré en fonction le 30 septembre dernier souhaite s'y atteler avec le souci permanent d'être au plus proche des besoins des communes.

En conclusion, nous pouvons affirmer sans crainte que notre société est sur de bons rails. Les mutations intervenues ces dernières années ont permis de lui donner une nouvelle crédibilité et d'en faire un répondant désormais reconnu pour les communes. Le futur déménagement dans nos nouveaux locaux, prévu à l'été 2017, permettra ainsi d'illustrer de façon très concrète la nouvelle dimension prise par notre société.

Le Conseil d'administration tient ainsi à remercier sincèrement les 60 communes actionnaires de notre société pour le soutien et la confiance témoignés ces dernières années, sans lesquels une telle évolution n'aurait jamais été possible.

Pour le Conseil d'Administration

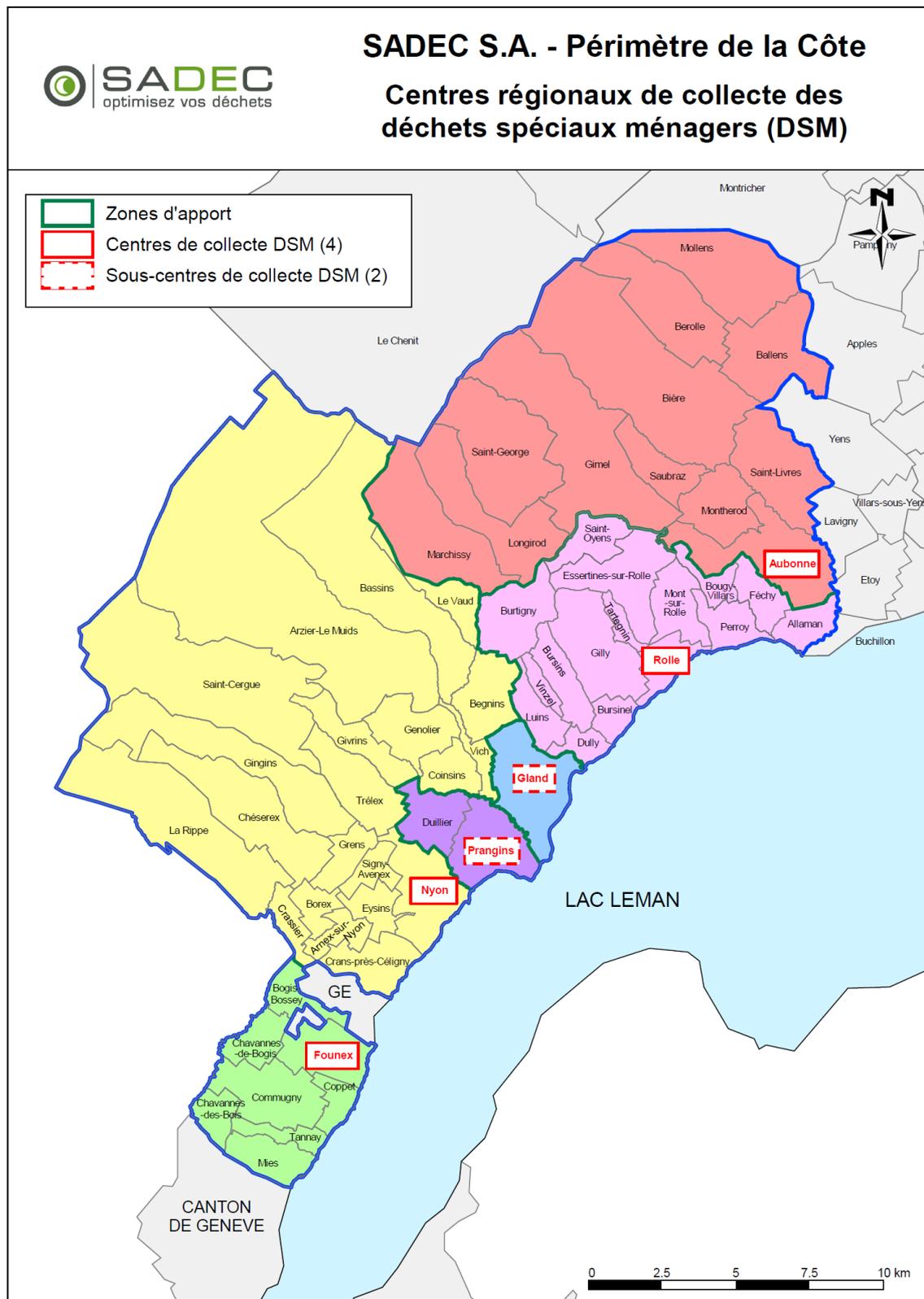
Nyon, le 19 avril 2017

Cédric Echenard

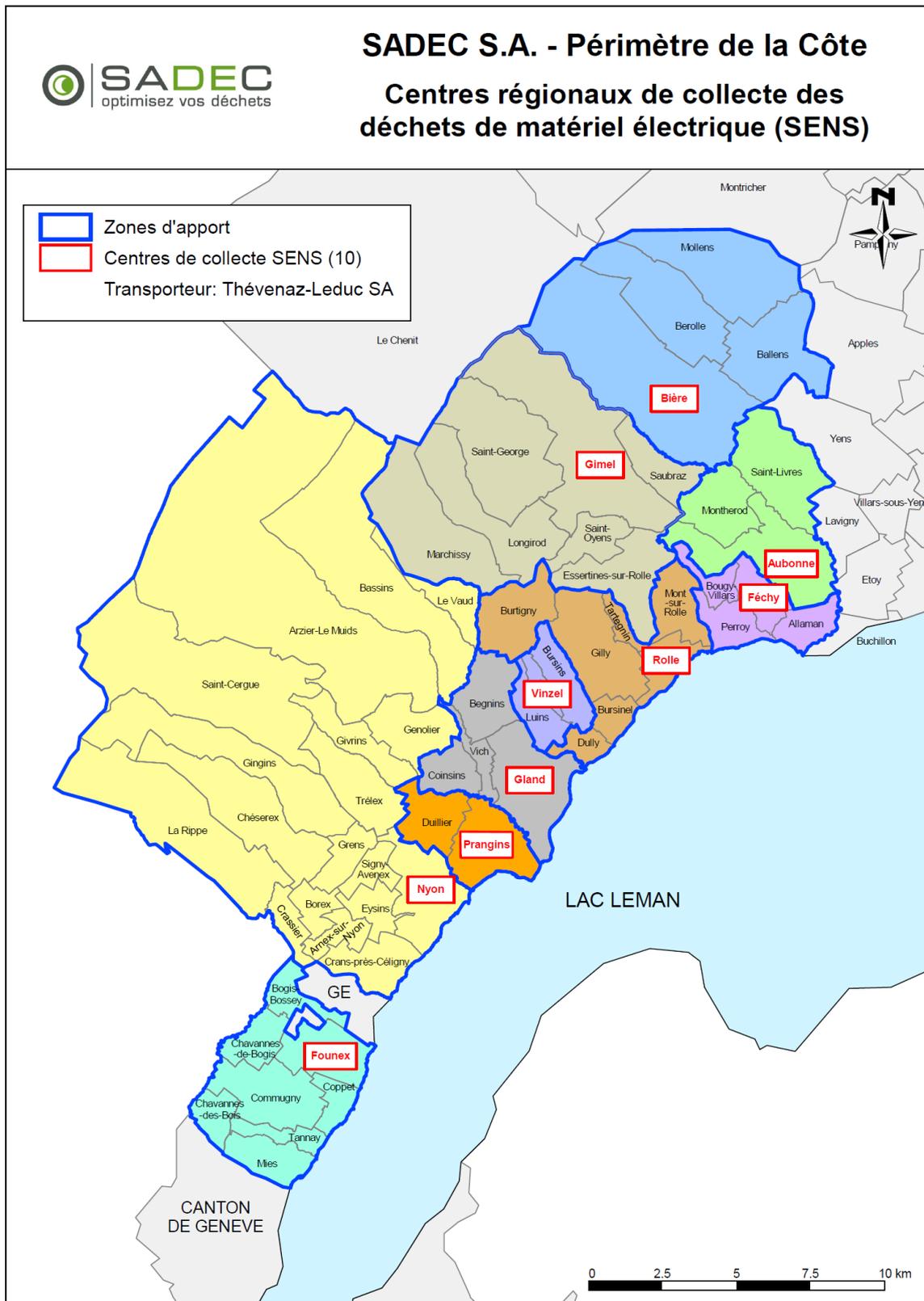
**Annexe n°1 : plan du périmètre de gestion des déchets « La Côte »**



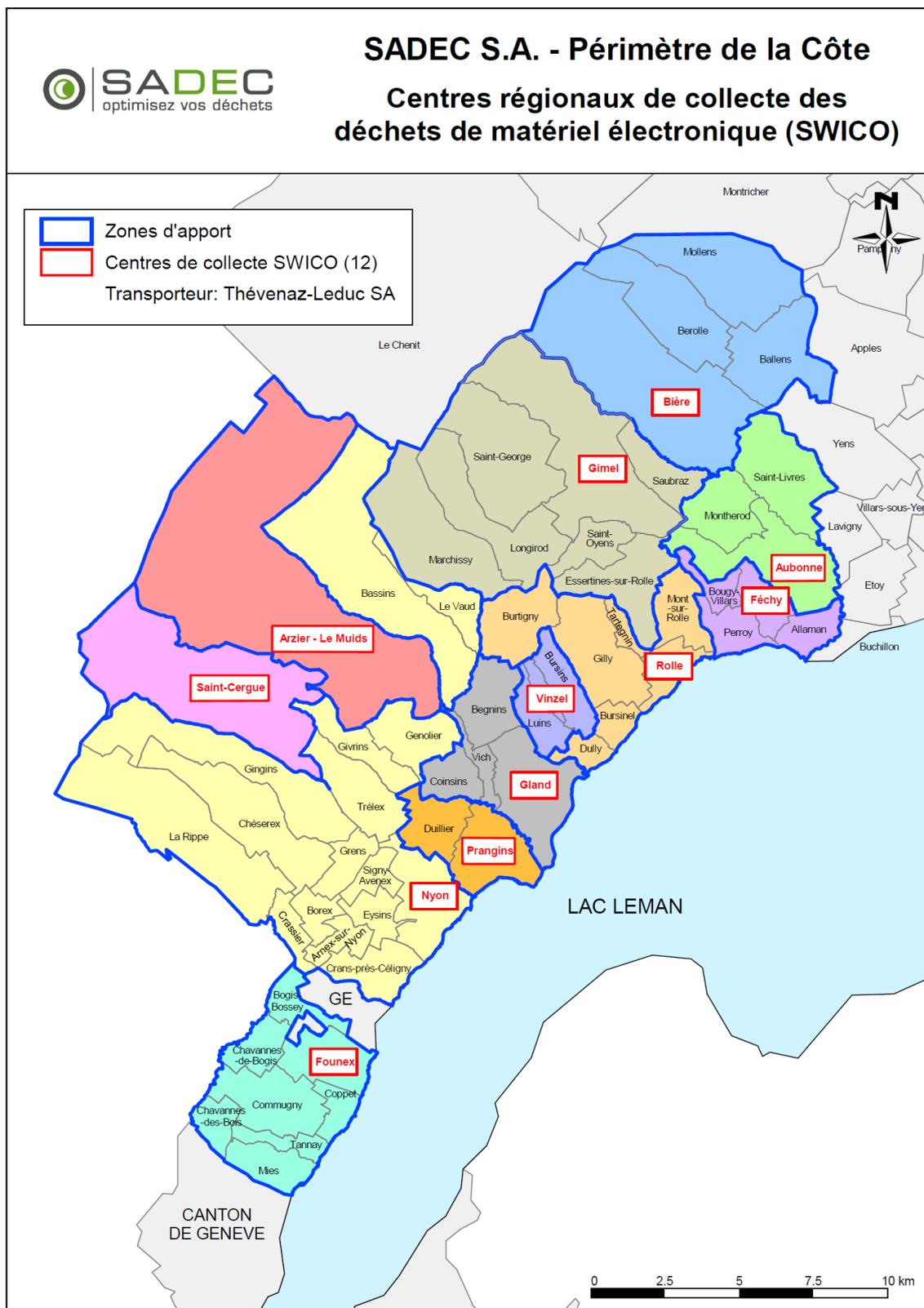
**Annexe n°2 : plan des zones d'apport des DSM (déchets spéciaux des ménages)**



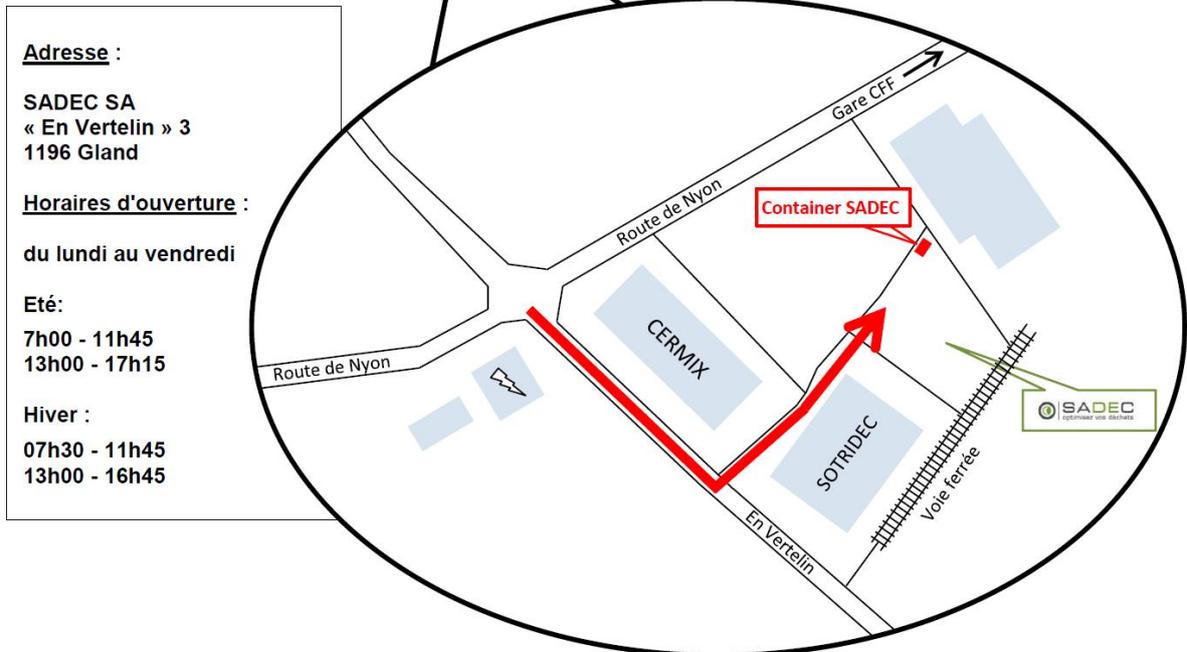
**Annexe n°3 : plan des zones d'apport des déchets SENS**



**Annexe n°4 : plan des zones d'apport des déchets SWICO**



**Annexe n°5a : plan d'accès au container pour cadavres d'animaux de compagnie**



**Annexe n°5b : liste des communes autorisées à utiliser le container pour  
cadavres d'animaux de compagnie**

1277 ARNEX-SUR-NYON	1272 GENOLIER
1273 ARZIER	1276 GINGINS
1269 BASSINS	1271 GIVRINS
1268 BEGNINS	1196 GLAND
1279 BOGIS-BOSSEY	1261 GRENS
1277 BOREX	1278 LA RIPPE
1172 BOUGY-VILLARS	1261 LE VAUD
1183 BURSINS	1295 MIES
1279 CHAVANNES-DE-BOGIS	1260 NYON
1290 CHAVANNES-DES-BOIS	1166 PERROY
1275 CHESEREX	1197 PRANGINS
1267 COINSINS	1180 ROLLE
1291 COMMUGNY	1264 SAINT-CERGUE
1296 COPPET	1189 SAUBRAZ
1299 CRANS-PRES-CELIGNY	1274 SIGNY-AVENEX
1263 CRASSIER	1295 TANNAY
1266 DUILLIER	1270 TRELEX
1262 EYSINS	1267 VICH
1297 FOUNEX	1184 VINZEL

Cette liste correspond aux 32 communes de l'ancien District de Nyon auxquelles s'ajoutent les Communes de Bougy-Villars, Bursins, Perroy, Saubraz, Vinzel et la Ville de Rolle. Au total, ce sont 38 communes qui bénéficient de cette autorisation.